

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°41/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, RICHAUD et DAUMAS.

Absents excusés : Madame RENON et Monsieur CHAUVEAUX.

Convocation et affichage : 12/07/2022

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 7.

Objet : PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE DE VALBELLE – DEVIS COORDINATEUR DE SECURITE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une mission de coordination SPS a pour objectif des prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises. Elle est obligatoire et est à la charge du maître d'ouvrage.

Les trois entreprises sollicitées ont fait une offre.

Après lecture des 3 propositions, le conseil choisit à l'unanimité l'entreprise SOCOTEC qui présente un devis d'un montant de 1909.00 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Après lecture et études des trois propositions, le Conseil, à l'unanimité,

- **choisit le devis proposé par l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 1909.00 € HT**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 26 juillet 2022.

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

